

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 15.10.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	Désignation Commerciale	M-Coat C
	Nom Chimique	Mélange
	N° CAS	Mélange
	N° EINECS	Mélange
	No. D'Enregistrement d'REACH	Aucun attribué.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation Identifiée	Revêtements et peintures, solvants, diluants.
	Utilisations Déconseillées	Rien de connu.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Identification de la société	VISHAY MEASUREMENTS GROUP UK LTD Stroudley Road Basingstoke Hampshire Royaume-Uni RG24 8FW
	Téléphone	+44 (0) 1256 462131
	Fax	+44 (0) 1256 471441
	Email (personne compétente)	mm.uk@vishaypg.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	(00-1) 703-527-3887 CHEMTREC

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification de la substance ou du mélange	
2.1.1	Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Désignation Commerciale	Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP) M-Coat C
	Pictogramme(s) de Danger	  
	Mention(s) d'Avertissement Contient:	Danger Xylène, Solvent naphtha (petroleum), light aliph. et Trimethoxy(methyl)silane
	Mention(s) de Danger	H226: Liquide et vapeurs inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

Révision: 3.0 Date: 15.10.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseil(s) de Prudence

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
 P260: Ne pas respirer les vapeurs.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P331: NE PAS faire vomir.

Autres informations

Aucun

2.3 Autres dangers

Tout contact avec de l'eau ou de l'air humide entrainera la formation de méthanol.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances Non applicable.

3.2 Mélanges Substances dans les préparations / mélanges

Classification CE Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Classification des dangers
Dimethyl Siloxane, Hydroxy-Terminated	< 65	70131-67-8	-	Aucun attribué	Non classé
Xylène	25	1330-20-7	215-535-7	Aucun attribué	Flam. Liq. 3; H226 Asp. Tox. 1; H304 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H332 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373
Trimethylated Silica	< 25	68909-20-6	272-697-1	Aucun attribué	Non classé
Solvent naphtha (petroleum), light aliph.	10	64742-89-8	265-192-2	Aucun attribué	Asp. Tox. 1; H304 *
Trimethoxy(methyl)silane	5 - 10	1185-55-3	214-685-0	Aucun attribué	Flam. Liq. 2; H225 Skin Sens. 1; H317

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le chapitre 16.

*Contient: < 0.1% Benzène

SECTION 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Art de l'auto-portrait-protection du premier assistant

Ne pas respirer les vapeurs. Porter un vêtement de protection approprié. Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux élevés de produit est probable.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir

Révision: 3.0 Date: 15.10.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

Contact avec la Peau	dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
Contact avec les yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés et inonder la peau atteinte avec beaucoup d'eau; laver ensuite avec de l'eau et du savon. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne pas administrer de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. NE PAS faire vomir. En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête en dessous des hanches pour empêcher une aspiration dans les poumons. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumonie chimique, pouvant être fatale.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Le produit génère de l'alcool méthylique pouvant entraîner une cécité et endommager le système nerveux. Traiter symptomatiquement.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction	
Moyens d'Extinction Appropriés	Ceux appropriés pour contenir l'incendie. Moyens d'extinction: Eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau. Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Liquide et vapeurs inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Dioxyde de silicium, l'oxyde de silicium, Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés. Le produit peut dégager des vapeurs de formaldéhyde à des températures supérieures à 180 °C en présence d'air. Les vapeurs de formaldéhyde sont une substance suspectée cancérigène, toxique par inhalation et irritante pour les yeux et le système respiratoire. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme. En cas d'incendie, les récipients peuvent exploser.
5.3 Conseils aux pompiers	Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Assurer une ventilation adéquate. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. La vapeur est plus lourde que l'air,
--	--

Révision: 3.0 Date: 15.10.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** prendre garde aux points bas et endroits confinés. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** S'assurer du port d'une protection individuelle totale (y compris protection respiratoire) pendant l'enlèvement des déversements. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Se tenir du côté du vent. Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eviter tout contact avec l'humidité.
- 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités** Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Température de stockage: Ambiante. Conserver à une température ne dépassant pas (°C): 27
 Temps limite de stockage: Stable dans les conditions normales.
 Matières incompatibles: Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant). Tout contact avec de l'eau ou de l'air humide entrainera la formation de méthanol.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Revêtements et peintures, solvants, diluants.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque
Xylène, o-,m-,p- or mixed isomers	1330-20-7	50	221	100	442	UE VLIEP
		50	221	100	442	INRS (ED 984)

Remarque:

VLIEP : Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

- 8.1.2 Valeur limite biologique** Non fixé.
- 8.1.3 PNECs et DNELs** Non fixé.
- 8.2 Contrôles de l'exposition**
8.2.1 Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate ou utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail.
- 8.2.2 Mesures de protection individuelle, tels que les** Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques

Révision: 3.0 Date: 15.10.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

équipements de protection individuelle (EPI)

sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Garder les vêtements de travail séparément. Les vêtements contaminés devront être blanchis avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains: Porter des gants imperméables (NE374). Les gants doivent être changés régulièrement pour éviter des problèmes d'étanchéité. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. Recommandés: Néoprène.

Protection respiratoire



Protection de corps: Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau. Recommandés: Néoprène.

Porter un appareil respiratoire approprié si une exposition à des niveaux supérieurs à la valeur limite d'exposition sur le lieu de travail est probable. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Système(s) ouvert(s): Porter un appareil respiratoire approprié. Un appareil de protection respiratoire autonome peut être approprié.

Dangers thermiques

Non applicable.

8.2.3 Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Blanc laiteux / Transparent Liquide.
Odeur	Naphtalène Odeur.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non fixé.
Point de fusion/point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	107°C
Point d'éclair	>23°C
Taux d'Evaporation	0.6 (BuAc = 1)
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable - Liquide
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 0.9 Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 6.0
Pression de vapeur	25 (mmHg @ 20°C)
Densité de vapeur	3.7 (Air = 1)
Densité relative	0.85 (H ₂ O = 1)
Solubilité(s)	La substance est essentiellement insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Non disponible.
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Propriétés explosives	Non Explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

9.2 Autres informations

Teneur en composés organiques volatiles: 300 g/L

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2	Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs inflammables. Tout contact avec de l'eau ou de l'air humide entrainera la formation de méthanol.
10.4	Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
10.5	Matières incompatibles	Conserver à l'écart des: Matière comburante (agent oxydant). Eviter tout contact avec l'humidité.
10.6	Produit(s) de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Dioxyde de silicium, l'oxyde de silicium, Formaldéhyde, Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Informations sur les effets toxicologiques (Substances dans les préparations / mélanges)	
	Toxicité aiguë	
	Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Inhalation	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 20.0 mg/l.
	Contact avec la Peau	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: Estimation CL50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.
	Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	Danger par aspiration	Asp. Tox. 1; Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
11.2	Autres informations	Aucun.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
12.2	Persistance et dégradabilité	Estimation Mélange CL50 >100 mg/l (Poissons) Une partie des composants sont biodégradables.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.
12.4	Mobilité dans le sol	Le produit devrait être peu mobile dans le sol. (Insoluble dans l'eau.).
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas classé comme PBT ou vPvB.
12.6	Autres effets néfastes	Rien de connu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 15.10.2015

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830

www.vishaypg.com

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- 13.1 **Méthodes de traitement des déchets** Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Déposer les déchets dans un centre de collecte agréé.
- 13.2 **Autres informations** Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- | | ADR/RID / IMDG / IATA |
|--|---|
| 14.1 Numéro ONU | UN 1993 |
| 14.2 Désignation officielle de transport | FLAMMABLE LIQUID, N.O.S (Xylène) |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Non classé comme Polluant Marin./Substance dangereuse pour l'environnement. |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Voir Rubrique: 2 |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| 14.8 Renseignements supplémentaires | Aucun. |

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1 **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- 15.1.1 **Règlements de l'UE**
Substance(s) extrêmement préoccupante Aucun
Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation Aucun
- 15.1.2 **Règlements nationaux**
Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Classe de danger pour l'eau 2
- 15.2 **Évaluation de la sécurité chimique** Non disponible.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Sections contenant des révisions ou mises à jour: 1-16.

References: Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS), Classification(s) harmonisée(s) pour Xylene (CAS# 1330-20-7) et Solvent naphtha (petroleum), light aliph. (CAS# 64742-89-8). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Xylene (CAS# 1330-20-7), et l'Inventaire public des classifications et étiquetages (C&L) de Trimethylated Silica (CAS# 68909-20-6), Trimethoxy(methyl)silane (CAS# 1185-55-3) et Dimethyl Siloxane, Hydroxy-Terminated (CAS# 70131-67-8).

Classification UE: Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830.

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) No 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Point/Intervalle d'ébullition (°C)/ Estimation Point d'éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Skin Sens. 1; H317	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil

LÉGENDE

LTEL: Limite d'exposition prolongée
STEL: Limite d'exposition (15 min)

PNEC: Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Révision: 3.0 Date: 15.10.2015

**SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH),
1272/2008 (CLP) & 2015/830**

www.vishaypg.com

DNEL: Niveau dérivé sans effet (DNEL)

vPvB: très Persistant et très Bioaccumulable

Mention(s) de Danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312: Nocif par contact cutané.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Annexe à la fiche de sécurité étendue (eFDS)

Pas d'informations disponibles.